

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2012/5 Paraphe :
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2012/05</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 14

Votants : 17

(Dont pouvoirs : 3)

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

L'an deux mille douze, le premier février, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 25/01/2012

M. Philippe ETIENNE est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : *Mesdames* Françoise BUSQUET ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Philippe ETIENNE ; Olivier GODART ; Jean-Pierre GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gildas THIEBAULT.

Représentés : Mme Régine BRUSA donne pouvoir de vote à Mme Béatrice FABRITIUS ; Mme Nathalie CAMBIER-JONVAL donne pouvoir de vote à Mme Françoise BUSQUET ; M. Gérard SOUDANT donne pouvoir de vote à M. Jacques BOUILLON.

OBJET : CONVENTION DE MOYENS 2012 AVEC L'ASSOCIATION LES TOURELLES

« Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article 3.10 Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur communautaire ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°09/028 du 26 mars 2009 précisant les modalités de conventionnement avec les associations et confiant délégation au bureau pour l'approbation et l'application des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°09/030 approuvant la convention cadre avec l'association « Les Tourelles » ;

Vu l'avis favorable remis par la commission Vie sociale, culturelle et sportive en date du 31 janvier 2012 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de moyens 2012 avec l'association « Les Tourelles » telle qu'annexée à la présente délibération.
- AUTORISE le Président à signer ladite convention. »

Pour extrait certifié conforme, le 2 février 2012

Le Président,

Francis SIGNORET



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le et de sa publication ou notification le

- 7 FEV. 2012

CONVENTION D'ATTRIBUTION DE MOYENS 2012

Entre

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise (2C2A), Etablissement Public de Coopération Intercommunale, créé par arrêté préfectoral en date du 31 décembre 1997, dont le siège social est situé 44-46 rue du Chemin Salé – 08400 VOUZIERES, représentée par son Président en exercice, Monsieur Francis SIGNORET, d'une part, dûment habilité par délibération n°DB2012/05 du Bureau du 1^{er} février 2012 ;

Et

L'Association « Les Tourelles », dont le siège social est situé 6, rue Henrionnet – 08400 VOUZIERES, représentée par son Président Monsieur Sylvain MACHINET, d'autre part,

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention d'attribution de moyens a pour objet de définir les moyens et objectifs affectés à l'association « Les Tourelles » par la 2C2A pour l'année 2012 conformément et en application de la convention-cadre signée en date du 27 mars 2009.

Article 2 : Participation financière

Pour permettre à l'association « Les Tourelles » de mener à bien les objectifs fixés d'une part, et de respecter les engagements de la présente convention d'autre part, la 2C2A attribue à l'association, chaque année, un concours financier sous forme d'une subvention.

Conformément au budget de fonctionnement proposé par l'association « Les Tourelles » et accepté par la 2C2A (annexé à la présente convention), la participation financière maximale de la 2C2A pour l'année 2012 s'élève à 27 188€.

Cette subvention accordée à l'association « Les Tourelles » correspond aux besoins en fonctionnement et aux actions établies selon un programme défini entre les 2 structures et précisé à l'article 4.

Article 3 : Règlement

La subvention sera versée en trois fois selon le planning suivant :

- A la signature de la convention de moyens : versement d'un acompte de 40%, soit 10 875 €
- Début octobre 2012 : versement d'un second acompte de 40%, soit 10 875 €
- Avant le 31 janvier 2013 et sur présentation du rapport d'activités, le solde de 20% de la subvention pour équilibrer les comptes.

Un rapport d'activités accompagné d'une analyse du budget de réalisation de chaque action inspiré du programme d'actions 2012 présenté en annexe, sera présenté à la 2C2A avant le 15 janvier 2013.

En contrepartie de la subvention apportée par la 2C2A, l'association « Les Tourelles » prend les engagements formulés dans les articles suivants.

Fiche de travail / convention de moyens
Année 2012
2C2A – association «Les Tourelles»

- L'accueil de spectacles

- « Le jardin de Jeanne » par la compagnie Le Tétrasyre le week end d'ouverture du Parc Argonne Découverte
- Toc Toc avec Gérard Hernandez et 6 autres comédiens le jeudi 19 avril au centre Culturel Les Tourelles
- « Aux ha'Z'arts des rues », après-midi de spectacles de rue le dimanche 20 mai dans le cadre de la Foire de l'Ascension
- Le temps des vacances : mercredi 6 juin

Temps fort organisé en partenariat avec le centre social, le centre de loisirs de la ville de Vouziers et les associations volontaires du territoire les activités d'été sur le territoire de l'Argonne ardennaise

- des stands
- un spectacle familial de chansons pour enfants : FABERGOSSE
- L'Argonne Tour

- Le 13 juin au foyer rural de Le Chesne (canton de Le Chesne) en partenariat avec l'ass. Familles rurales.

Spectacle de marionnettes suivi d'un goûter : Bolduc par Barbara Mélois – spectacle à voir en famille dès 6 ans

- Le 20 juin à Briquenay (canton de Buzancy) en partenariat avec le comité des fêtes.

Spectacle de textes et musique avec Les Konkasseurs de kakao à voir dès 12 ans suivi d'une buvette et d'une petite restauration

- Le 27 juin à Vouziers au jardin d'Annie (canton de Vouziers)

Spectacle de contes et chansons avec Gilbert Ponté à voir dès 8 ans suivi d'un goûter

- Le 4 juillet à Savigny/Aisne (canton de Monthois)

balade apéro contée « En longeant la Lyre » à voir dès 12 ans

- Le festival à la ferme chez l'agriculteur Jacques Laloua en partenariat avec la Chambre d'agriculture

- Une aide aux transports des scolaires sur le territoire de la 2C2A

- Une aide aux activités cinématographiques est sollicitée dans quatre directions :

1/ une aide à la place en direction des élèves - des écoles maternelles et primaires - scolarisés sur le territoire de la 2C2A (dont Vouziers) pour des séances programmées sur le temps scolaire avec une participation sur les coûts de déplacements pour les écoles situées hors Vouziers. Ce soutien sera appliqué prioritairement pour le festival « Les Enfants du Cinéma » qui se tiendra du 8 au 21 février 2012 ainsi que pour toute projection Art & Essai

2/ une collaboration soutenue pour la programmation de séances du cycle « Connaissance du Monde » (6 par an) avec deux projections (à 15h et 20h30) par film.

3/ la prise en charge partielle du coût de réalisation des programmes du Cinéma (un par quinzaine en 2000 exemplaires dont la moitié est distribuée hors Vouziers).

Budget prévisionnel 2012 :

- Projet Artistique : 9 959 € répartis comme suit
 - > Accueil de spectacles :
 - Le jardin de Jeanne : 522 €
 - Toc Toc : 2000 €
 - > Aux Ha'Z'arts des rues : 1 500 €
 - > Le Temps des vacances : 500 €
 - > L'Argonne Tour : 4 437 €
 - > Le festival à la ferme : 1 000 €

- Aide aux transports des scolaires : 500 €

- Aides aux activités cinématographiques : 2.725 €
 - > Aide à la place (écoles maternelles et primaires du territoire dont Vouziers) pour participation au Festival « *Les Enfants du Cinéma* »
Soit : 1€ par élève + 0,50€ par élève d'aide aux transports pour les écoles hors Vouziers = 1.000€
 - > Soutien aux six séances « *Connaissance du Monde* » = 725 €
Minimum garanti pour l'accueil d'un cycle (2 séances) : 910 €
 - > Participation à la réalisation des programmes :
(1000 exemplaires*25 semaines*2 faces*0,02€) = 1.000€

- Fonctionnement + 5 % : 14.004 € dont 10 520 € de salaire) pour la quote-part de mise à disposition du coordonnateur culturel pour sa mission intercommunale les frais de gestion, d'administration et de communication du projet de développement lui-même

Soit une participation totale pour l'année 2012 de 27.188 euro

Pour mémoire : Subventions allouées : 2001 = 11.433,69€ , 2002 = 12.195,92€, 2003 = 12.500,00€ ; 2004 = 20.000,00€ ; 2005 = 20 000,00€ ; 2006 = 22 000,00€ ; 2007 = 22 000,00€ ; 2008 = 22 000,00€ ; 2009 = 24 400,00€ ; 2010 = 25 600,00€ ; 2011 = 26 162, 00€

Article 4 : Missions de l'association « Les Tourelles »

Compte tenu de la volonté de la 2C2A de développer l'offre culturelle sur le territoire communautaire, l'association « les Tourelles » s'engage à assurer les missions suivantes :

- L'accueil de spectacles (9 959 €)

- « Le jardin de Jeanne » par la compagnie Le Tétrasyre le week end d'ouverture du Parc Argonne Découverte
- Toc Toc avec Gérard Hernandez et 6 autres comédiens le jeudi 19 avril au centre Culturel Les Tourelles
- « Aux ha'Z'arts des rues », après-midi de spectacles de rue le dimanche 20 mai dans le cadre de la Foire de l'Ascension
- Le temps des vacances : mercredi 6 juin
Temps fort organisé en partenariat avec le centre social, le centre de loisirs de la ville de Vouziers et les associations volontaires du territoire les activités d'été sur le territoire de l'Argonne ardennaise

- des stands
- un spectacle familial de chansons pour enfants : FABERGOSSE
- L'Argonne Tour

- Le 13 juin au foyer rural de Le Chesne (canton de Le Chesne) en partenariat avec l'ass. Famille rurale.

Spectacle de marionnettes suivi d'un goûter : Bolduc par Barbara Mélois – spectacle à voir en famille dès 6 ans

- Le 20 juin à Briquenay (canton de Buzancy) en partenariat avec le comité des fêtes.

Spectacle de textes et musique avec Les Konkasseurs de kakao à voir dès 12 ans suivi d'une buvette et d'une petite restauration

- Le 27 juin à Vouziers au jardin d'Annie (canton de Vouziers)

Spectacle de contes et chansons avec Gilbert Ponté à voir dès 8 ans suivi d'un goûter

- Le 4 juillet à Savigny/Aisne (canton de Monthois)

balade apéro contée « En longeant la Lyre » à voir dès 12 ans

- Le festival à la ferme chez l'agriculteur Jacques Laloua en partenariat avec la Chambre d'agriculture

- Une aide aux transports des scolaires sur le territoire de la 2C2A (500 €)

- Une aide aux activités cinématographiques sur un budget de 2 725 € sollicitée dans quatre directions :

1/ une aide à la placé en direction des élèves - des écoles maternelles et primaires - scolarisés sur le territoire de la 2C2A (dont Vouziers) pour des séances programmées sur le temps scolaire avec une participation sur les coûts de déplacements pour les écoles situées hors Vouziers. Ce soutien sera appliqué prioritairement pour le festival « *Les Enfants du Cinéma* » qui se tiendra du 8 au 21 février 2012 ainsi que pour toute projection Art & Essai

2/ une collaboration soutenue pour la programmation de séances du cycle « *Connaissance du Monde* » (6 par an) avec deux projections (à 15h et 20h30) par film.

3/ la prise en charge partielle du coût de réalisation des programmes du Cinéma (un par quinzaine en 2000 exemplaires dont la moitié est distribuée hors Vouziers).

- Fonctionnement + 5 % : 14.004 € (dont 10 520 € de salaire) pour la quote-part de mise à disposition du coordonnateur culturel pour sa mission intercommunale, les frais de gestion, d'administration et de communication du projet de développement lui-même.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est consentie pour une durée d'un an, soit du 1^{er} février 2012 au 31 janvier 2013

Article 6 : Modification de la convention

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant accepté par les deux parties.

Tout avenant pourra modifier les articles de la présente convention à l'exception des articles 1 et 5.

Article 7 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postale valant mise en demeure.

A Vouziers, le

Le Président de la 2C2A,

Le Président de l'association « Les
Tourelles »,

Francis SIGNORET

Sylvain MACHINET